

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 20/12/2016  
Reçu en préfecture le 20/12/2016  
Affiché le   
ID : 033-253306310-20161220-2016\_004\_55-DE

Nbre de membres en exercice : 17  
Nbre de membres présents : 10  
Nbre de suffrages exprimés : 10

Votes : Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

**L'an deux mille seize, le vingt décembre**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, en la salle du Conseil Municipal de Saint André de Cubzac**

**Date de convocation : 08 décembre 2016**

Etaient Présents : Mmes GOT - GUILLEN –MONSEIGNE- PIASECKI – MM. FEDIEU – FERCHAUD – GIRARD - LORIAUD – PLISSON- QUESSON

**Délibération N°2016-04-55: Projet SIGESTUAIRE – Développement d'un Système d'Information Géographique en ligne dédié à la gestion de l'Eau sur l'estuaire de la Gironde et ses bassins versants et demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du FEDER**

*Vu le CGCT ;*

*Vu le SAGE Estuaire (disposition 0a5) et le PAPI Estuaire (Action 1.2) ;*

*Considérant la nécessité de pouvoir disposer sur l'estuaire et ses bassins versants d'un outil puissant de centralisation et de valorisation des données ;*

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide:

Article 1. de prendre la maîtrise d'ouvrage du projet SIGESTUAIRE d'un coût total maximum de 87 000€ sur la période avril 2017 à mars 2019 ;

Article 2. de créer un poste non permanent de catégorie A de chargé(e) de mission SIG d'une durée de 2 ans à compter d'avril 2017 dont le salaire sera établi en référence à la grille des ingénieurs territoriaux;

Article 3. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser ce projet une subvention de 50 % du coût total soit 43 500 € auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ;

Article 4. d'autoriser Madame la Présidente à solliciter pour réaliser ce projet une subvention de 30 % du coût total soit 26 100 € auprès du FEDER ;

Article 5. de prélever les crédits nécessaires au budget annexe Gestion de l'Eau ;

Article 6. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré au Saint André de Cubzac le 20 décembre 2016

**La Présidente**

  
**Pascale GOT**  
  
SMIDDEST  
Syndicat Mixte pour le Développement  
Durable de l'Estuaire de la Gironde